

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2026

– Point 5 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2026-13

Relative à l'adoption du rapport annuel 2025 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – D'adopter le rapport annuel 2025 de Santé publique France ;

Article 2 – La Directrice générale par intérim de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 juillet 2026

Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du Conseil d'administration